

Cote du document:	EB 2009/98/R.8/Add.1
Point de l'ordre du jour:	5 c)
Date:	10 décembre 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

**F**

Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

**Suites données par la direction à  
l'Évaluation conjointe des politiques et  
opérations menées en Afrique par la  
Banque africaine de développement et  
le Fonds international de  
développement agricole dans le  
domaine de l'agriculture et du  
développement rural**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session  
Rome, 15-17 décembre 2009

---

Pour: **Examen**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Shyam Khadka**

Chargé principal de portefeuille  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: [s.khadka@ifad.org](mailto:s.khadka@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>I. Généralités et introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Réponse commune des directions de la Banque et du Fonds</b>	<b>2</b>
A. Contexte, politiques et institutions	2
B. Performance des projets et des programmes	5
C. Performance institutionnelle	6
D. Performance des emprunteurs	8
E. Partenariat stratégique	9
F. Conclusion et voie à suivre	9
<b>III. Réponse de la direction de la BAfD</b>	<b>9</b>
<b>IV. Réponse de la direction du FIDA</b>	<b>11</b>
<b>Annexes</b>	
Plan d'action	122
Principaux objectifs pour 2010	14

## **Sigles et acronymes**

BAfD	Banque africaine de développement
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPEV	Département de l'évaluation des opérations (BAfD)
OSAN	Département de l'agriculture et de l'agroalimentaire (BAfD)
OSUS	Unité du genre, du changement climatique et du développement durable (BAfD)

# Suites données par la direction à l'Évaluation conjointe des politiques et opérations menées en Afrique par la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole dans le domaine de l'agriculture et du développement rural

## I. Généralités et introduction

1. Les directions de la Banque africaine de développement (BAfD) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) (ci-après dénommées la Direction) se félicitent de la publication de ce rapport sur l'évaluation conjointe de leurs politiques et opérations menées en Afrique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. L'évaluation s'était fixé quatre objectifs: i) déterminer la pertinence de ces politiques et opérations à la lumière des questions actuelles et des problématiques nouvelles dans les domaines de l'agriculture et du développement rural; ii) évaluer leur performance et leur impact; iii) évaluer le partenariat stratégique entre le FIDA et la BAfD et les partenariats établis avec d'autres parties prenantes du secteur; et iv) formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité de l'action de développement des deux institutions.
2. L'évaluation, réalisée à la demande des conseils d'administration de la BAfD et du FIDA, a été entreprise conjointement par les bureaux indépendants de l'évaluation des deux institutions. Le rapport final s'appuie sur l'analyse principale et les points essentiels du rapport provisoire, le rapport de synthèse sur les pays englobant l'enquête d'opinion et l'examen de la qualité initiale. Le rapport intérimaire lui-même a été établi à partir de quatre documents de travail portant sur: i) les problèmes liés au contexte du développement agricole et rural en Afrique; ii) une méta-évaluation des opérations antérieures financées par les deux institutions en Afrique; iii) un examen du partenariat BAfD-FIDA, mais également des partenariats mis en place avec d'autres acteurs importants; et iv) une analyse de certains processus internes et de leur impact sur les résultats.
3. La Direction souhaite féliciter le Département de l'évaluation des opérations (OPEV) de la BAfD et le Bureau de l'évaluation du FIDA d'avoir travaillé de manière collégiale et de lui avoir communiqué des renseignements sur l'état d'avancement de l'évaluation et les conclusions qui en ont été tirées. Cette évaluation vient à point nommé à un moment où l'environnement est en pleine mutation, tant sur le continent africain qu'à l'échelle du monde.
4. La Direction prend note des éléments soulignés dans le rapport qui confirment que la BAfD et le FIDA non seulement sont des acteurs importants dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, mais sont également des partenaires de confiance, respectés dans la plupart des pays de la région. Il convient de signaler que, jusqu'à récemment, les deux institutions fournissaient environ 50% du montant total de l'aide publique multilatérale au développement en faveur du secteur en Afrique. Elles sont donc l'une et l'autre bien placées pour collaborer avec les organisations régionales de développement et avec les gouvernements nationaux en vue de combler les carences actuelles des politiques, des investissements et des capacités. Elles occupent une position dont il faut tirer parti pour promouvoir le secteur.
5. Le présent document souligne les principales conclusions et recommandations de l'évaluation conjointe et présente les observations de la Direction à leur sujet ainsi qu'un plan d'action sur la voie à suivre. Ce faisant, il souligne à la fois l'action en cours et les plans d'avenir.

6. Globalement, la Direction fait siennes, dans une très large mesure, les conclusions et les recommandations qui figurent dans le rapport d'évaluation, tout en sachant bien que les recommandations sont de nature générique et pourraient ne pas être applicables dans certains pays ou dans certains contextes. Quand la Direction estime que tous les facteurs pertinents n'ont pas été analysés à fond ou que les affirmations ne sont pas assez nuancées, elle le signale. Elle s'engage par ailleurs à prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes relevés et appliquer les recommandations qu'elle a approuvées. À cette fin, les annexes suivantes ont été jointes:
- a) liste des recommandations formulées et suites que la Direction propose de leur donner; et
  - b) principaux résultats, indicateurs et valeurs de référence pour l'évaluation de la performance des partenariats en 2010.
7. En outre, lors de la réunion des partenaires tenue le 20 novembre 2009 à Tunis, en Tunisie, il a été convenu que les progrès seraient examinés et qu'il y serait donné suite<sup>1</sup>. De plus, un plan d'action commun sera préparé pour 2011, et tous les ans par la suite, dont la mise en œuvre sera suivie de près et auquel il sera régulièrement donné suite. Il a été également convenu lors de cette réunion que des points de contact seraient désignés pour diverses activités dans les deux institutions pour renforcer la coordination au niveau opérationnel et faciliter la collaboration.
8. Ce document se divise en trois parties principales correspondant à la structure des recommandations. La section II présente la réponse commune des directions des deux institutions dans les domaines qui les concernent l'une et l'autre, c'est-à-dire les politiques et les institutions, la performance des organismes de prêt, celle des emprunteurs et le renforcement des partenariats. Les réponses fournies dans cette partie sont approuvées conjointement par la direction des deux institutions. La section III présente les réponses séparées de la Banque et la section IV celles du Fonds.

## **II. Réponse commune des directions de la Banque et du Fonds**

### **A. Contexte, politiques et institutions**

9. La Direction fait sienne la conclusion de l'évaluation conjointe d'après laquelle le pessimisme qui avait caractérisé les évaluations antérieures des perspectives de l'agriculture et du développement rural en Afrique n'est plus de mise et que l'Afrique est désormais un continent en marche. En dépit des effets délétères de la crise économique mondiale et de la lourdeur des procédures appliquées au commerce des produits agricoles par certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'horizon à moyen et long terme semble dégagé pour le secteur.
10. L'évaluation conclut que l'agriculture et le développement rural resteront les piliers de la plupart des économies africaines et que les deux institutions devraient maintenir leur engagement dans le secteur, mais en adoptant une orientation bien spécifique correspondant à leur avantage comparatif et à leurs objectifs stratégiques respectifs: elle relève que la Banque a déjà défini ses priorités pour l'avenir en mettant l'accent sur l'irrigation et la gestion de l'eau, l'infrastructure rurale et la réduction des pertes après récolte. La Direction approuve cette conclusion.

---

<sup>1</sup> Ont participé à cette réunion des représentants des directions de la BAfD et du FIDA et de leur bureau respectif de l'évaluation. La délégation de la Banque était dirigée par le Président, M. Donald Kabureka et celle du FIDA par M. Kevin Cleaver, Président adjoint, responsable du Département gestion des programmes.

11. Dans les États fragiles, la BAfD poursuivra son appui en faveur de l'agriculture et du développement rural tout en prêtant une attention particulière au choix des modalités d'aide et à leur enchaînement, conformément à la Stratégie d'engagement accru dans les États fragiles, qui comporte trois grands axes:
  - i) financement supplémentaire à l'appui de la gouvernance et du renforcement des capacités, ainsi que de la remise en état et de la construction d'infrastructures de base; ii) apurement des arriérés; et iii) appui ciblé au renforcement des capacités et à la gestion des savoirs.
12. Les opérations menées par le FIDA dans les États fragiles sont conformes à sa politique en matière de prévention des crises et de redressement, aux termes de laquelle le Fonds s'est engagé à prendre des mesures en amont pour éliminer les causes profondes des crises. Cette politique est complétée par l'engagement pris par le FIDA au cours de la période de la huitième reconstitution (2010-2012) d'améliorer l'efficacité de son action de développement dans les États fragiles en adoptant également une approche souple de la conception des programmes et des projets, fortement axée sur le renforcement des capacités des communautés et des institutions publiques. Par le biais de ses projets, le FIDA met aussi à l'essai des politiques adaptées et des stratégies sectorielles, en tire des enseignements et partage les connaissances ainsi acquises avec les gouvernements membres pour les aider à formuler leurs politiques nationales et leurs stratégies sectorielles.
13. La Direction reprend à son compte la constatation de l'évaluation d'après laquelle, pour améliorer les politiques et renforcer les capacités locales de planification et d'exécution, il faut une appropriation importante par le pays et une volonté politique. Les deux institutions sont signataires de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dont les principes ont été réaffirmés et renforcés par l'adoption du Programme d'action d'Accra. En conséquence, la Direction adhère au principe voulant que les pays membres de la région assurent la conduite de leurs politiques et plans de développement et s'engagent à consacrer les ressources requises à cet effet.
14. La Direction soutient le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), ses quatre piliers et les processus CAADP dirigés par les pays; elle continuera à collaborer avec le Programme et à harmoniser les politiques des deux institutions, dans la mesure du possible, avec les priorités et stratégies nationales. La Direction est d'avis que ce Programme, du fait de sa structure institutionnelle actuelle, peut certainement jouer un rôle efficace dans le domaine de la concertation et de la sensibilisation sur les politiques. Il faut toutefois veiller, ce faisant, à ne pas trop le surcharger en s'engageant pleinement dans l'élaboration des programmes et des projets dans les pays, et en ne se limitant pas à la seule préparation des pactes<sup>2</sup>. La Direction estime également que, pour apporter des améliorations dans le secteur agricole et rural, il est indispensable d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de Maputo.
15. D'après l'évaluation, il peut être fait bien davantage dans de nombreux pays pour susciter l'intérêt du secteur privé. Les gouvernements ont en particulier un rôle majeur à jouer en mettant en place un environnement favorable. La Banque, comme elle le précise dans sa stratégie révisée pour 2007 concernant ses opérations avec le secteur privé, envisage le renforcement du secteur privé en s'appuyant sur un cadre conceptuel destiné à améliorer l'impact sur le développement, lequel relie entreprises, investissement et croissance économique au but ultime de la Banque qui est de réduire la pauvreté. Considéré comme un moteur crucial de la croissance, le développement du secteur privé est par conséquent une priorité institutionnelle qui fait partie intégrante de l'évolution des

<sup>2</sup> Les pactes CAADP sont des accords de haut niveau conclus entre les gouvernements, les représentants régionaux et les partenaires du développement dans le but de mettre en œuvre le programme dans un pays donné (ou une région s'il s'agit d'un acteur régional). Ces pactes définissent de manière détaillée les programmes et les projets en fonction des priorités nationales en faveur desquelles les divers partenaires peuvent engager des ressources.

principales opérations d'investissement de la Banque, et dont la responsabilité est partagée par tous ses 'complexes'.

16. En application de sa Stratégie pour le secteur privé: développement et partenariat, le FIDA est tenu d'engager un dialogue avec les gouvernements pour favoriser l'adoption de politiques et la mise en place d'un environnement institutionnel propices au développement du secteur privé local, de développer ce secteur en milieu rural par le biais d'opérations d'investissement, et d'établir des partenariats avec des organismes privés en vue de mobiliser des investissements et des savoirs supplémentaires. Ces engagements ont été réaffirmés au cours de la période de la huitième reconstitution et le FIDA s'est engagé à étudier s'il était nécessaire de créer un mécanisme supplémentaire pour promouvoir l'investissement privé.
17. L'évaluation invite les deux institutions à s'engager activement dans un travail analytique. Compte tenu de son mandat, de ses capacités et de ses ressources, le FIDA n'a guère produit d'analyses et devra donc obtenir des ressources additionnelles pour se lancer dans une telle activité. La Banque renforce sa capacité dans le domaine de la gestion des savoirs, sous la direction du Complexe de l'Économiste en chef.
18. Dans une optique de division du travail, la Direction estime qu'il serait plus approprié d'engager à cet égard des institutions mieux placées dans le domaine des politiques agricoles, en particulier l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). De fait, le FIDA s'est déjà engagé sur cette voie en accordant un don important à l'IFPRI. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la Banque va intensifier ses relations avec les organismes importants dans ce domaine, notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Fondation africaine pour la faune et la flore sauvages et la Conférence des ministres africains de l'environnement, l'objectif étant d'apporter de précieux éclairages sur l'évolution des menaces auxquelles sont confrontés les pays membres de la région.
19. L'évaluation, dans ses conclusions, indique que, le cas échéant, la Banque devrait recourir davantage aux prêts visant les grandes orientations en vue d'influer sur les priorités des politiques de développement agricole et rural, et les appuyer. La direction de la Banque s'efforcera, dans les pays où l'environnement fiduciaire est porteur, de créer des partenariats avec d'autres organismes pour appuyer des opérations de prêt axées sur les politiques dans le secteur de l'agriculture et du développement rural. La Banque travaille déjà avec les pays membres de la région pour renforcer les capacités dans le domaine fiduciaire et améliorer les dispositifs nationaux, par exemple en fournissant un appui institutionnel à des projets concernant la bonne gouvernance. S'agissant des opérations de soutien budgétaire général, son Département de l'agriculture et de l'agroalimentaire (OSAN) travaillera en collaboration étroite avec le Département de la gouvernance et des réformes économiques et financières pour prendre en compte les dimensions ayant trait à l'agriculture au stade de la conception des projets, si nécessaire. De même, en application de son cadre de politique générale pour les prêts sectoriels en faveur de l'agriculture, le FIDA est pleinement engagé dans des approches sectorielles, tirant parti de son expérience et adaptant ses propres systèmes et procédures, s'il y a lieu.
20. L'évaluation relève que le régime commercial international qui prévaut actuellement est préjudiciable à l'agriculture africaine et recommande aux deux institutions de veiller, dans leur politique générale, à développer leurs connaissances et leurs moyens pour qu'elles puissent s'engager dans une action internationale de sensibilisation concernant les questions commerciales qui se répercutent sur les producteurs africains, et d'aider les pays emprunteurs à renforcer leurs capacités de négociation commerciale dans les instances internationales. La direction se félicite de cette recommandation. Dans une optique de division du travail, il s'agit là d'un domaine dans lequel les deux institutions



tireront parti d'une collaboration étroite avec l'Union africaine/le CAADP et avec les commissions économiques régionales (sous la conduite de l'Union africaine) en vue de l'adoption de positions communes lors des négociations internationales. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mis en place par la Banque et son Département du commerce et de l'intégration régionale ainsi que la Division des politiques et le Département gestion des programmes du FIDA s'efforceront d'apporter leur contribution à cet égard. Dans le même temps, les deux institutions continueront d'appuyer les marchés locaux et régionaux dans le contexte national et de fournir des infrastructures rurales et d'autres formes d'appui pour développer les débouchés.

21. La direction de la Banque donne à toutes les parties prenantes les assurances qu'elle continuera de s'engager de manière directe dans l'agriculture et le développement rural, mais en adoptant une stratégie plus sélective, qui sera en rapport étroit avec ses priorités à moyen terme et conforme au CAADP.
22. De même, le FIDA reste déterminé à, pour le moins, maintenir la part de ses ressources totales consacrées à l'Afrique, une volonté qui, dans le contexte de l'accroissement substantiel des ressources mises à sa disposition, signifie un accroissement du volume absolu des fonds destinés à l'Afrique.

## **B. Performance des projets et des programmes**

23. La Direction prend note de la conclusion du rapport qui confirme que "le changement est en cours au sein des deux institutions, dans le cadre de plusieurs initiatives visant à améliorer la performance et l'efficacité de l'action de développement. Les processus de conception sont en cours de révision pour les adapter aux nouvelles orientations et aux nouveaux modèles opérationnels. Les stratégies de pays sont alignées de plus près sur les priorités politiques des pays et les améliorations sont manifestes en ce qui concerne l'analyse du contexte, la capitalisation de l'expérience, l'accent mis sur l'impact sur la pauvreté, sur la concertation sur les grandes orientations et la gestion axée sur les résultats". La Direction reconnaît également que "la BAfD met davantage l'accent sur la pauvreté et sélectionne plus stratégiquement ses interventions", alors que les deux institutions se sont dotées de nouveaux systèmes d'assurance et d'amélioration de la qualité.

### **Performance des projets bénéficiant de l'appui de la BAfD**

24. La méta-évaluation reposait sur des évaluations de projets et de programmes exécutés par le Département de l'évaluation des opérations de la Banque entre 2003 et 2007. Les interventions évaluées avaient été élaborées dans les années 90. L'évaluation a constaté qu'environ 70% des projets financés par la Banque étaient jugés au moins plutôt satisfaisants s'agissant de leur pertinence. Les chiffres comparatifs pour les autres critères d'évaluation étaient les suivants: 60% pour l'efficacité; 50% pour l'efficience; 55% pour l'impact sur la pauvreté; et 40% pour la durabilité. En outre, pour la performance globale de ses projets, la Banque obtenait 60%, soit un résultat identique à celui de la Banque mondiale.
25. Comme on l'a indiqué plus haut, la situation s'est nettement améliorée ces dernières années. Un examen indépendant de la qualité initiale des opérations du Fonds africain de développement et des stratégies pour les années 2005 et 2008 montre que le nombre d'opérations jugées au moins plutôt satisfaisantes augmentait, puisqu'il était passé de 76% en 2005 à 81% en 2008. Le pourcentage des opérations jugées au moins très satisfaisantes a également considérablement augmenté au cours de la même période, faisant un bond de 38 à 53%. La création du Département de l'assurance qualité et des résultats, le rôle du Comité des opérations et la supervision assurée par le Comité des opérations et de l'efficacité du développement, qui relève du Conseil de la Banque, ont renforcé les efforts mis en œuvre pour améliorer la qualité initiale. Toutefois, les résultats restent mitigés en ce qui concerne les dimensions transversales et des mesures ciblées sont en

cours d'adoption pour renforcer l'Unité du genre, du changement climatique et du développement durable (OSUS).

### **Performance des projets bénéficiant de l'appui du FIDA**

26. D'après l'évaluation, environ 90% des projets financés par le FIDA sont jugés au moins plutôt satisfaisants. Les chiffres comparatifs pour les autres critères d'évaluation étaient les suivants: efficacité, 61%; efficience, 66%; impact sur la pauvreté, 54% et durabilité, 40%. L'évaluation estime par ailleurs la performance globale des projets du FIDA à 72%, contre 60% pour la Banque mondiale. Ces résultats doivent être interprétés à la lumière des facteurs ci-après:
- a) Pour 28 projets du FIDA inclus dans l'échantillon, la date moyenne d'approbation se situait au milieu de 1994, indiquant qu'ils avaient été conçus autour de 1993. La date moyenne d'achèvement de ces projets était la fin de 2004. La performance dont il est fait état concerne donc des projets d'une génération antérieure.
  - b) La performance du FIDA en Afrique est inférieure à la performance de l'ensemble de son portefeuille de projets et de programmes.
  - c) Le FIDA a entrepris des réformes internes de grande envergure depuis que ces niveaux de performance ont été enregistrés et les résultats futurs seront probablement très différents.
27. Certaines améliorations sont déjà perceptibles. Le RARI de 2008 indique qu'en dépit de certaines fluctuations d'une année sur l'autre, on note "une tendance assez régulière à l'amélioration des résultats pour la plupart des critères d'évaluation depuis 2002". S'il est difficile de dégager des tendances désagrégées pour l'Afrique en raison du caractère restreint de l'échantillon de projets évalués, les évaluations réalisées en 2008 montrent que 100% des projets ont été jugés au moins plutôt satisfaisants s'agissant de leur pertinence et de l'innovation, 91% pour ce qui est de l'impact sur la pauvreté rurale et 73% pour la durabilité, des résultats qui montrent que la performance des projets bénéficiant de l'appui du FIDA en Afrique s'améliore. Des évaluations individuelles récentes confirment également cette tendance.

## **C. Performance institutionnelle**

### **Banque africaine de développement**

28. Un échantillon d'indicateurs clés de performance donne une idée de la performance améliorée de la Banque: i) le ratio de supervision des projets est passé de 2,1 en 2006 à 1,4 en 2004; ii) le nombre de projets faisant problème est tombé de 64 en 2006 à 41 en 2008; iii) la proportion de projets directement administrés par les bureaux de pays est actuellement de 9,3%, par rapport à l'objectif de 7% visé pour 2009; iv) s'agissant des opérations dans les États fragiles, les activités relevant du deuxième grand axe de la stratégie d'engagement renforcé de la Banque dans ces États – l'apurement des arriérés – ont déjà dépassé de plus de trois fois la cible fixée pour l'année, et les activités relevant des premiers et troisième grands axes – assistance technique et renforcement des capacités – sont en bonne voie.
29. La direction de la Banque est favorable à l'appel lancé en faveur du renforcement de la présence de l'institution dans les pays; elle équipe ses bureaux de pays des ressources nécessaires et leur délègue les pouvoirs requis. La Banque progresse vers cet objectif. À ce jour, 22 des 25 bureaux extérieurs proposés (20 bureaux de pays et cinq bureaux régionaux) ont été ouverts et sont pleinement opérationnels. Trois autres bureaux extérieurs ouvriront d'ici à la fin de 2009. Dix-sept des 22 bureaux extérieurs déjà opérationnels ont recruté des spécialistes locaux de l'agriculture. La Banque s'apprête à affecter du personnel sur le terrain, en commençant par ses bureaux régionaux.

**FIDA**

30. La direction du FIDA est d'accord avec la constatation de l'évaluation concernant les faiblesses de la conception, notamment l'insuffisante de l'analyse des risques, des projets passés, en particulier en Afrique, où la fragilité des États et le manque de moyens institutionnels n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les stratégies de pays et lors de la conception des projets. Elle fait également sienne la conclusion de l'évaluation d'après laquelle, au cours de la période de référence choisie pour évaluer la performance, le FIDA se trouvait dans une situation défavorable parce qu'il n'était pas présent dans les pays et qu'il sous-traitait la supervision des projets.
31. Ces dernières années, la direction du FIDA a pris les mesures suivantes pour améliorer sa propre performance ainsi que celle des projets et programmes qu'il appuie:
- a) Depuis trois ans, la proportion de projets directement supervisés par le FIDA est passée de moins de 5% à plus de 90% à l'heure actuelle. Conformément à une décision récente du Conseil d'administration, tous les projets financés par le FIDA qui ne sont pas supervisés par des cofinanceurs et qui n'en sont pas à leur dernières années d'exécution ont été placés sous la supervision directe du FIDA.
  - b) Le nombre de bureaux de pays du FIDA est passé de deux en 2003 à 17 en 2008 et devrait être d'environ 27 d'ici à la fin de 2009.
  - c) De nouvelles directives concernant la conception des projets ont été publiées au début de 2008, d'après lesquelles les projets doivent être conçus de manière à être 'prêts pour exécution', en d'autres termes, plus simples et définis plus précisément. Ces dernières années, la proportion de projets axés sur les filières qui ont nécessité des analyses approfondies du secteur et des sous-secteurs, a nettement progressé.
  - d) Le système d'amélioration de la qualité a considérablement renforcé l'évaluation des risques et la durabilité des projets et des programmes.
32. Pour résumer, les modalités de fonctionnement du FIDA ont beaucoup changé ces dernières années et, dans une large mesure, ces changements correspondent aux recommandations de l'évaluation, y compris celles qui concernent l'amélioration de la gestion des connaissances, un domaine qui a nettement profité de la supervision directe par le FIDA et de sa présence dans les pays. La direction du Fonds va néanmoins poursuivre les réformes, en particulier des ressources humaines, notamment en alignant les effectifs sur les priorités institutionnelles, en diversifiant et en renforçant les compétences et les connaissances du personnel conformément à l'engagement pris lors de la huitième reconstitution, pour donner suite aux conclusions de l'évaluation.
33. Les directions des deux institutions sont d'accord sur le fait qu'il leur faut renforcer la présence dans les pays et donner à leurs bureaux de pays les ressources et les pouvoirs nécessaires. Mais la proposition d'après laquelle la BAfD et le FIDA devraient tenter de regrouper leurs ressources et de partager des bureaux pourrait ne pas concorder avec les priorités arrêtées par les organismes des Nations Unies dans les pays dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action.
34. L'évaluation a également souligné que la performance des emprunteurs était bien faible s'agissant de la parité hommes-femmes. Elle invite donc les deux institutions à lancer une action dans certains pays, en collaboration étroite avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, en vue de la réalisation d'études diagnostiques communes des causes, caractéristiques et conséquences des inégalités entre les deux sexes dans le domaine du développement agricole et rural, et à contribuer à l'élaboration de politiques et de mesures pour régler les problèmes identifiés. La direction est d'avis que, même si les deux institutions ont

beaucoup œuvré dans ce domaine au fil des ans, il reste possible d'améliorer les choses.

35. À la suite des recommandations formulées par le groupe de travail de la BAfD sur le genre en septembre 2008, qui invitait la Banque à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans toutes ses opérations, et à aider les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles en la matière, OSAN et OSUS joindront leurs forces pour s'assurer que les inégalités entre les deux sexes seront comblées. Conformément au Plan d'action actualisé genre 2009-2011 de la Banque, qui tient compte de la stratégie à moyen terme 2008-2012 de l'institution, OSAN et OSUS vont entreprendre un travail analytique sur cette problématique dans le cadre du développement agricole et rural en Afrique et fournir un appui dans les trois domaines d'intervention ci-après: i) activités d'investissement en faveur de l'émancipation économique des femmes dans les secteurs prioritaires stratégiques de la Banque; ii) renforcement des capacités institutionnelles et acquisition de connaissances tant au sein de la Banque que dans les pays membres de la région; et iii) gouvernance et réforme politique dans les pays membres de la région pour améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les processus de développement national. La Banque intensifiera également le suivi des progrès en établissant et en utilisant des statistiques ventilées par sexe concernant le développement agricole et rural.
36. Au vu du succès de la mise en œuvre de son plan d'action pour la parité entre les sexes, le FIDA a pris en compte la problématique hommes-femmes dans ses programmes et a publié des directives à cette fin. Globalement, l'auto-évaluation montrait que la performance s'était améliorée dans ce domaine pour les projets achevés. Mais la direction du FIDA, qui est déterminée à donner la priorité à la prise en compte de cette problématique dans les projets et programmes, attend les résultats de l'évaluation qu'effectue actuellement le Bureau de l'évaluation. Lorsque les conclusions de cette évaluation seront disponibles, le Conseil d'administration du FIDA étudiera s'il est nécessaire d'élaborer une politique du Fonds en la matière.

#### **D. Performance des emprunteurs**

37. L'évaluation a mis en évidence les carences des moyens dont disposent les gouvernements pour exécuter les projets et programmes efficacement et en garantir la durabilité après l'achèvement. Ces carences se répercutent sur l'exécution des projets dans tous les secteurs. La Direction est d'accord avec la conclusion de l'évaluation d'après laquelle la capacité des gouvernements membres emprunteurs est un facteur crucial qui a des répercussions importantes sur la performance des projets.
38. La Direction va donc accroître son appui aux gouvernements pour qu'ils réalisent des évaluations des moyens dont ils ont besoin et renforcent leurs institutions dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, tout en favorisant également le partage des connaissances. Conformément à la stratégie à moyen terme de la Banque, OSAN collabora de très près avec le Département du développement humain pour développer la formation agricole dans l'enseignement supérieur et les établissements de formation technique et professionnelle.
39. Dans ce contexte, la Direction des deux institutions souligne l'appel lancé en faveur du rétablissement du fonds pour l'assistance technique de la Banque dans le but, entre autres, de financer des études de qualité dans le secteur, à l'appui de l'élaboration des politiques et des projets dans les pays membres de la région et, de manière générale, pour renforcer la base de connaissances disponible. Un fonds de ce type serait utile pour les deux institutions, dans la mesure où le FIDA ne dispose pas non plus d'un tel dispositif.
40. L'Institut de développement de la Banque africaine sera également chargé de fournir un appui ciblé aux pays membres de la région (par exemple aux États

fragiles) pour renforcer la capacité des emprunteurs en matière d'exécution des opérations d'investissement dans les délais impartis.

## **E. Partenariat stratégique**

41. Le rapport décrit le partenariat passé entre la BAfD et le FIDA comme ayant été opportuniste et non stratégique, et fondé sur l'avantage comparatif et la spécialisation avérée de chacune des institutions. L'avantage comparatif de chaque institution se reflète dans de nombreux programmes de pays. La Direction reconnaît que, par le passé, ce partenariat n'a pas été aussi fructueux qu'elle l'avait envisagé au départ, mais il est inexact de le dire opportuniste. Toutefois, des efforts seront mis en œuvre pour régler les autres problèmes soulignés dans le rapport en définissant des thèmes et en concluant des pactes régionaux de collaboration.
42. La Direction reconnaît qu'il est nécessaire de poursuivre la concertation avec d'autres partenaires dans les pays (en travaillant dans le cadre des groupes de travail des donateurs chargés de l'agriculture, dans les pays où ils existent), pour aider les gouvernements et les autres parties prenantes à élaborer de solides politiques et programmes nationaux de développement agricole et rural axés sur les résultats. Les deux institutions continueront de collaborer conformément au mémorandum d'accord, et collaboreront avec d'autres partenaires d'une manière plus stratégique, en tenant compte de la nécessité d'une division du travail et de l'avantage comparatif de chaque institution.
43. Le rapport recommande que les deux institutions publient une déclaration commune d'appui au CAADP et s'assurent que leurs politiques et leurs opérations soient clairement alignées sur les grands axes de ce programme. La position commune des deux institutions a déjà été affirmée (paragraphe 14).
44. Par le passé, les deux institutions ont élaboré des projets complexes comportant de multiples composantes et des activités très diverses, dans une volonté de lutter contre la pauvreté. Ces projets deviennent difficiles à gérer et les ressources se font plus rares, d'où la nécessité de nouer des partenariats stratégiques permettant à des organismes divers de prendre en charge les différents aspects des programmes de développement, d'une manière coordonnée et en répartissant très clairement les tâches entre les divers partenaires.
45. Le rapport relève à juste titre que la Banque et le Fonds s'intéressent depuis peu à cette question en concevant des projets plus simples et plus ciblés. Toutefois, la Direction considère qu'il est crucial pour la réussite de ces projets que les gouvernements adhèrent au concept de la division du travail entre les partenaires du développement. Cette question figurera donc en bonne place dans les discussions des futures missions de concertation dans les pays.
46. La Direction accepte les recommandations concernant la nécessité pour les deux institutions de maintenir et d'élargir leur partenariat bilatéral actuel, conformément au mémorandum d'accord signé par les deux parties en 2008, en définissant un nombre limité de priorités régionales stratégiques précises appuyées par un plan d'action clair et des ressources suffisantes. La Banque et le Fonds réexamineront le mémorandum d'accord en vigueur et prépareront l'avenant nécessaire.

## **F. Conclusion et voie à suivre**

47. La Direction attend que le Conseil d'administration examine le rapport de l'évaluation conjointe et les réponses de la direction, et qu'il lui donne des instructions quant à la voie à suivre.

## **III. Réponse de la direction de la BAfD**

48. Conformément à la stratégie à moyen terme de la Banque, la Réponse à la crise alimentaire en Afrique, approuvée en juillet 2008, définissait les domaines principaux d'intervention de la BAfD dans le secteur agricole tant à court qu'à

moyen et long terme. L'assistance de la Banque restera axée sur l'infrastructure rurale en rapport avec l'agriculture, la mise en valeur des ressources en eau à usage agricole, la réduction des pertes après récolte, le renforcement des capacités et l'atténuation du changement climatique.

49. Le rapport cite des économistes africains qui, depuis longtemps, prônent une croissance agricole largement répartie reposant sur les 'Quatre I', à savoir améliorer le climat de l'Investissement, résoudre le problème du manque d'Infrastructures, promouvoir l'Innovation et renforcer les capacités Institutionnelles. Ces quatre principes n'ont pas encore été suffisamment pris en compte par les États africains dans leurs activités de développement agricole et rural, ni par la coopération dans ce secteur. La Banque adhère à ces principes, qui sont non seulement conformes à sa stratégie à moyen terme mais représentent également une option réaliste pour dynamiser le développement agricole et rural en Afrique. La Banque a donc commencé à réorienter la conception de ses opérations et poursuivra ce travail dans ses activités futures de prêt.
50. L'aide publique au développement a un rôle majeur à jouer pour faciliter le développement agricole et rural. Pour tirer parti du potentiel offert par le secteur, il faut rendre l'environnement plus porteur. Il importe de veiller à ce que des mesures adéquates d'incitation soient prises et de s'assurer que les gouvernements fournissent les biens publics requis. Il faudra également combler les lacunes considérables qui existent actuellement dans le domaine des politiques, des institutions et de l'encadrement dans la plupart des pays de la région, lesquelles appellent la mise en place de partenariats solides et efficaces entre les secteurs public, privé et associatif, si l'on entend les résoudre durablement.
51. La direction de la Banque garantit à toutes les parties prenantes qu'elle maintiendra son engagement direct dans l'agriculture et le développement rural mais en élaborant une stratégie plus sélective, en rapport étroit avec ses priorités à moyen terme et conformes au CAADP. La nouvelle génération de projets de la Banque concerne dans une large mesure les premier et deuxième piliers de ce programme, dont le premier est d'étendre les zones agricoles soumises aux mesures de gestion durable des terres et aux dispositifs de régulation des eaux, et le deuxième d'améliorer l'infrastructure rurale et les moyens d'accès aux marchés. Ces priorités sont conformes à la stratégie à moyen terme de la Banque. La Banque prépare actuellement sa stratégie relative au secteur agricole, qui devrait être présentée à son Comité des opérations et de l'efficacité du développement pour la mi-décembre 2009. Comme le recommandait le rapport, une campagne de communication de grande ampleur sera lancée pour faire connaître cette stratégie aux principales parties prenantes, en particulier les dirigeants africains et les autres donateurs qui appuient les objectifs stratégiques de la Banque dans ce secteur. Des ressources supplémentaires sont affectées à cette fin à l'Unité chargée de la communication et des relations extérieures pour qu'elle puisse mener une campagne d'information à la hauteur des besoins sur la nouvelle stratégie concernant l'agriculture.
52. L'évaluation recommande que la Banque fasse en sorte d'affecter des ressources humaines et financières suffisantes à la mise en œuvre efficace de la stratégie révisée tout en cherchant à mobiliser d'autres financements auprès du secteur privé, des donateurs privés, des États arabes et des donateurs non traditionnels, y compris le Brésil, la Chine, l'Inde et la République de Corée. Des mesures devraient également être prises pour accorder des ressources adéquates aux pays membres de la région et aux départements opérationnels pour mener à bien des analyses et des études sectorielles. La direction travaillera avec d'autres partenaires et veillera à répondre aux besoins financiers exprimés par les pays membres de la région, en adéquation avec la stratégie de la Banque pour le secteur agricole et avec son programme de travail approuvé. En outre, elle reconnaît l'importance du travail dans le secteur économique pour la qualité initiale de ses opérations et de ses activités concernant les savoirs. De ce fait, la direction examinera les options de

financement envisageables, y compris la mobilisation de ressources substantielles de fonds fiduciaires et d'autres sources de financement.

#### **IV. Réponse de la direction du FIDA**

53. La direction du FIDA reconnaît qu'il est nécessaire de développer le travail analytique et la concertation sur les grandes orientations dans le contexte de l'Afrique. Elle estime également, cependant, que des institutions comme la Banque mondiale et l'IFPRI sont plus adaptées pour mener à bien ce travail. La priorité actuelle du FIDA est d'améliorer l'efficacité de ses projets et programmes de développement en Afrique et l'impact immédiat de ce type d'activité dans la région pourrait ne pas être très important. Déplacer des ressources vers les activités de renforcement des politiques et d'analyse, aux dépens des opérations des projets et des programmes, pourrait nuire à la performance globale du FIDA. Dans les cas où ce travail d'élaboration des politiques et d'analyse sera en rapport étroit avec la stratégie des projets et des programmes du FIDA, le Fonds s'y engagera de manière directe, ou en partenariat avec d'autres institutions. En tout état de cause, le FIDA se montrera très sélectif pour choisir la nature et l'ampleur de telles activités. Enfin, la direction du FIDA est tout à fait d'accord sur le fait que de telles activités élaboration des politiques et d'analyse nécessiteront des ressources financières et humaines supplémentaires.
54. Bien que le programme global du FIDA concernant l'Afrique soit réparti entre trois divisions administratives, ces trois divisions relèvent du même Département gestion des programmes et leurs trois directeurs rendent compte au Président adjoint chargé de ce département. Le FIDA n'a pas rencontré de gros problèmes en matière de coordination de la programmation entre ces divisions. Quand il s'agit de partager les connaissances et l'information et d'échanger des consultants, la spécificité du contexte et les différences de langue créent parfois des obstacles. Les divisions Afrique de l'Ouest et du centre et Afrique orientale et australe travaillent déjà conjointement dans le domaine de la gestion des savoirs dans le cadre d'une activité qui relie FIDAFRIQUE (Afrique de l'Ouest) et IFADAFRICA (Afrique orientale et australe), pour améliorer la gestion des savoirs au sein de chaque région et entre elles. La direction du FIDA a conscience qu'il est nécessaire d'assurer la rotation du personnel, non seulement entre les divisions qui exécutent son programme pour l'Afrique mais, de manière plus générale; les besoins à cet égard sont en cours d'étude dans le cadre du programme de réforme des ressources humaines du FIDA. La direction du FIDA considère que toute occasion de partager des connaissances ou de tirer un parti mutuel des enseignements dégagés est un moyen important d'améliorer l'efficacité de son action de développement et elle continuera à suivre cette approche dans le contexte de l'Afrique également.
55. Au titre du système d'allocation fondé sur la performance, la direction du FIDA répartit les ressources programmatiques de manière différenciée dans les pays qui sortent d'un conflit. Le revenu, outre d'autres facteurs, joue un rôle dans le montant de l'allocation attribuée et les pays à faible revenu reçoivent une part plus importante des ressources. S'agissant de l'attribution des ressources administratives, la taille du programme est un aspect important pris en compte, un critère qui favorise indirectement les pays à faible revenu. Mais il faut aussi souligner que l'allocation différenciée ne devrait pas pénaliser la performance. En effet, cette méthode pourrait avoir pour effet d'abaisser la performance globale du FIDA en limitant les résultats là où l'impact sur le développement des ressources du FIDA est le plus marqué. Si une telle approche est mise en œuvre avec des ressources plus importantes, elle permettra sans nul doute d'améliorer la performance globale.

## Plan d'action

	<i>Recommandation</i>	<i>Action proposée</i>
	<b>Comblent le déficit de politiques sectorielles (BAfD/FIDA)</b>	
1	Accroître l'appui au CAADP en contribuant à sa mission et préparer une déclaration commune d'appui au CAADP.	Les directions de la BAfD et du FIDA affirment leur soutien aux piliers du CAADP et appuient les processus CAADP dirigés par les pays (paragraphe 14).
2	À l'échelle des pays, appuyer le développement de solides politiques nationales de développement agricole et rural axées sur les résultats conformes au cadre général du CAADP et aux engagements pris dans la Déclaration de Maputo. Dans le cadre d'une approche conduite par les pays, les deux institutions devraient dans la mesure du possible aligner leurs stratégies et leurs plans d'activité de développement agricole et rural sur les politiques et stratégies sectorielles nationales.	La BAfD et le FIDA sont convaincus que les pays membres de la région devraient conduire leurs politiques et plans de développement et s'engager à consacrer les ressources disponibles à l'appui de cette action (paragraphe 13). Ils estiment également qu'il est crucial d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Maputo si l'on entend voir des améliorations dans le secteur agricole et rural.
3	Au niveau des grandes orientations mondiales, développer les connaissances et les capacités permettant de s'engager dans une action internationale de sensibilisation sur les questions commerciales ayant une incidence pour les producteurs africains.	La BAfD et le FIDA proposent de travailler en collaboration étroite avec l'Union africaine/le CAADP et les commissions économiques régionales (sous la conduite de l'Union africaine) pour adopter des positions communes lors des négociations sur les questions commerciales dans les instances internationales (paragraphe 20)
<b>Améliorer la performance:</b>		
	<b>i) performance des organismes de prêt (BAfD/FIDA)</b>	
4	Étendre et renforcer la présence dans les pays.	Les deux institutions appuient l'appel en faveur du renforcement de la présence dans les pays et prennent des mesures à cette fin (paragraphe 29, 31 b et 33)
5	Financer des programmes et des projets plus simples et mieux orientés devant être exécutés dans le cadre de plans sectoriels coordonnés.	Le rapport reconnaît que la BAfD et le FIDA sont sur la bonne voie (paragraphe 123). Des améliorations importantes ont été mises en œuvre à la BAfD (paragraphe 25) et le modèle opérationnel du FIDA a été sensiblement transformé (paragraphe 27).
6	Fournir un appui accru en faveur de l'agriculture et du développement rural dans les États fragiles, en accordant plus d'attention au choix des modalités d'aide et à leur enchaînement.	La BAfD continuera de fournir un appui accru au développement agricole et rural dans les États fragiles (paragraphe 11) et le FIDA s'est engagé à améliorer l'efficacité de son action de développement dans ces États (paragraphe 12).
7	Développer les compétences, les connaissances et les capacités dans les domaines de l'élaboration des politiques, des analyses, de la gestion des savoirs ainsi que des partenariats.	Il serait plus approprié de faire intervenir des institutions mieux placées dans le domaine de l'élaboration des politiques agricoles, notamment l'IFPRI. Le FIDA a déjà accordé un don important à l'IFPRI (paragraphe 18). Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la banque cherchera à approfondir ses relations avec les organismes le chef de style, notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature.
	<b>ii) Performance des emprunteurs</b>	
8	La BAfD et le FIDA devraient, en collaboration avec d'autres institutions, aider les gouvernements à procéder à des évaluations des moyens requis dans le secteur de l'agriculture et du développement rural et fournir un appui substantiel au renforcement des capacités et au développement institutionnel, y compris pour prendre en compte de la problématique homme-femmes dans toutes les activités. Les deux institutions devraient également appuyer des activités similaires en faveur des institutions décentralisées.	Les directions de la BAfD et du FIDA augmenteront leur appui aux gouvernements pour qu'ils réalisent des évaluations des moyens dont ils ont besoin et qu'ils renforcent leurs institutions (paragraphe 38). Les deux institutions appuient l'appel lancé en faveur du rétablissement/de la création de fonds pour l'assistance technique (paragraphe 39). Conscient que, malgré les progrès accomplis, des améliorations restent possibles en ce qui concerne la problématique homme-femmes et l'autonomisation des femmes, les deux institutions s'engagent à accorder la priorité à ce domaine (paragraphe 35 et 36).
<b>Créer des partenariats ciblés</b>		
9	Maintenir et élargir le partenariat bilatéral actuel, conformément au mémorandum d'accord conclu en 2008, en fixant un nombre limité de priorités stratégiques régionales précises. Ce partenariat devrait tenir compte de l'avantage comparatif et de la spécialisation de chaque institution, de leur complémentarité et mettre davantage l'accent sur les résultats.	Les directions de la BAfD et du FIDA reconnaissent qu'il est nécessaire pour les deux institutions de maintenir et d'élargir leur partenariat bilatéral actuel, sur la base du mémorandum d'accord signé par les deux parties en 2008. La Banque et le Fonds réexamineront le mémorandum d'accord en vigueur et prépareront l'avenant nécessaire.
10	Au niveau régional, inscrire leur partenariat dans le partenariat plus large mis en place pour appuyer CAADP.	Convenu. Voir le point 1 ci-dessus



<i>Recommandation</i>	<i>Action proposée</i>
<b>Recommandations à l'intention de la BAfD</b>	
11 Maintenir son engagement direct en faveur de l'agriculture et du développement rural, mais élaborer une stratégie plus sélective, en rapport étroit avec les priorités à moyen terme de la Banque et alignées sur le CAADP.	Convenu (paragraphe 51)
12 Après avoir approuvé une stratégie révisée, la Banque devrait lancer une grande campagne de communication pour faire connaître aux dirigeants africains et aux autres bailleurs de fonds du secteur ses objectifs stratégiques dans le secteur.	La BAfD présentera sa stratégie à son Conseil en décembre 2009. Une campagne va ensuite être lancée avec l'appui de l'Unité des communications et des relations extérieures (paragraphe 51)
13 Veiller à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient attribuées à la mise en œuvre efficace de la stratégie révisée tout en cherchant à mobiliser d'autres financements auprès du secteur privé, des donateurs privés, des États arabes et des donateurs non traditionnels, y compris le Brésil, la Chine, l'Inde et la République de Corée. Des mesures devraient également être prises pour s'assurer que des ressources adéquates sont attribuées aux pays membres de la région et aux départements opérationnels pour mener à bien les analyses et études sectorielles importantes.	La direction travaillera avec d'autres partenaires et veillera à satisfaire les besoins exprimés par les pays membres de la région en matière d'investissement, de travail analytique et d'études sectorielles (paragraphe 39 et 52).
<b>Recommandations à l'intention du FIDA</b>	
15. S'engager de manière plus stratégique dans son travail d'analyse et attribuer les ressources supplémentaires nécessaires, en termes financiers et en termes de renforcement des capacités du personnel. Il faut à cette fin des ressources financières et humaines supplémentaires.	Dans certains pays où les stratégies concernant le secteur sont faibles, le FIDA, directement ou par le biais de partenariats, pourrait s'engager dans un travail d'élaboration des politiques et d'analyse d'une manière très sélective. Il faudra à cette fin des ressources de financières et humaines supplémentaires (paragraphe 53).
16. Prévoir certaines activités conjointes entre les divisions, par exemple un programme sur le partage des connaissances pour tirer un parti mutuel des enseignements, des meilleures pratiques et de l'expérience, en parallèle d'une politique dynamique d'échange de personnel et de consultants.	La direction du FIDA continuera à veiller à la fertilisation croisée. Elle élabore actuellement une approche qui permettra de rendre les effectifs plus mobiles, y compris par le biais de la rotation interne et de détachements à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, dont bénéficieront également les divisions régionales s'occupant de l'Afrique (paragraphe 54).
17. Prévoir des niveaux d'allocations différenciées des ressources administratives pour les États fragiles et les pays à faible revenu.	Le système en vigueur permet de différencier dans une certaine mesure l'allocation des ressources destinées aux programmes et, par conséquent, celle des ressources administratives (paragraphe 55).

## Principaux objectifs visés pour 2010

<i>Principaux résultats et indicateur</i>	<i>Actions menées en 2008 et 2009 (niveaux de référence)</i>	<i>Valeur cible pour 2010</i>
<b>1. Cofinancement</b>		
1.1. Identification, conception et approbation conjointes des projets (nombre de pays au total)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 pays - Bénin, Libéria, Gambie et Ghana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 5 pays (sélection au début de 2010)</li> </ul>
1.2. Montant cofinancé	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ BAfD- 124,8 millions d'USD</li> <li>○ FIDA - 45,2 millions d'USD</li> <li>○ <b>Total 170 millions d'USD (Union africaine 111 millions)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Chaque institution doit accroître le montant cofinancé dans une proportion de 15% au moins au-dessus du niveau de référence</li> </ul>
<b>2. Supervision</b>		
2.1. Nombre de missions de supervisions conjointes	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 missions (Bénin, Mozambique et Sierra Leone)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Supervision conjoint de toutes les opérations cofinancées à partir de 2010 (on compte actuellement six opérations de ce type)</li> </ul>
<b>3. Travail d'analyse renforcé et commun</b>		
3.1 Développer le travail d'analyse commun, directement ou moyennant des arrangements de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas de cibles fixées pour 2008-2009</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le FIDA et la BAfD vont collaborer dans le cadre de trois activités concernant le secteur économique en recourant aux ressources du FIDA consacrées aux dons</li> </ul>
3.2. Partager les analyses effectuées dans l'intérêt mutuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas de cibles fixées pour 2008-2009</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le groupe de travail FIDA /BAfD va sélectionner les questions qui devront être analysées, en fonction des besoins, et communiquer régulièrement les résultats</li> </ul>
<b>4. Partage des savoirs et innovation au niveau institutionnel</b>		
4.1. Coordonnateur chargé du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aucun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un Coordonnateur doit être désigné en 2010 pour administrer le partenariat</li> </ul>
4.2 Partager régulièrement et largement l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Collaborer s'agissant de la promotion et du financement des grandes initiatives menées sur le continent en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire: Fonds de développement africain, Fonds fiduciaire de l'initiative migrations et développement, Mécanisme africain de financement du développement des engrais, entre autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les deux institutions ont désigné des points de contact pour assurer un échange régulier d'informations sur leurs réserves de projets et de stratégies de pays ainsi que le partage des résultats des portefeuilles d'opérations en cours et achevés</li> </ul>
4.3. Programme d'échange de personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aucun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lancer un programme d'échange de personnel à partir de 2010 pour des périodes de détachement de un à deux ans</li> </ul>

